Réunion plateforme des ORUA des arts de la scène – 29 juin 2015

Assemblée générale du Mouvement du Théâtre Action (AG/MTA)

Association de Techniciens Professionnels du Spectacle (ATPS)

Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ)

Concertation Permanente des Employeurs des Arts de la Scène (CONPEAS)

Fédération des Arts de la Rue (FAR)

Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis (FACIR)

Fédération de Conteurs Professionnels (FCP)

Rac (Réunion des auteurs chorégraphes)

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)

Union des Artistes du Spectacle

Chambre patronale des employeurs permanents francophones des arts de la scène de la FWB

Rétroactes

En juin 2014, les 10 premières ORUA ci-dessus s'étaient accordées sur un cahier de mesures gouvernementales comprenant les priorités communes énumérées ci-après.

A la demande de la Ministre de la Culture, elles se sont réunies ce lundi 29 juin 2015 pour examiner la « **Note d'orientation pour une politique théâtrale renouvelée** ».

Cet examen commun complète ou approfondi les analyses individuelles que la plupart des ORUA ont déjà réalisées, individuellement ou à plusieurs dans le cadre d'autres cercles de concertation, et notamment au CCAS.

La **première et principale revendication du cahier de mesures** – « Favoriser l'emploi artistique (auteurs, interprètes, créateurs, travailleurs intermittents...), via notamment certains aménagements des décrets, des conventions et des contrats-programmes » - figure comme mesure première de la Note d'orientation. Les ORUA s'en félicitent.

La modification des décrets, arrêtés et contrats-programmes doit être prévue pour améliorer la situation dans le secteur. Cela est jugé indispensable.

Il est noté par les ORUA qu'il est important que les mesures en cette manière remédient précisément, le cas échéant selon des approches différenciées, à la situation de précarité de <u>chacune</u> des catégories socio-professionnelles les plus fragilisées dans le secteur actuellement: les auteurs, les interprètes, créateurs et techniciens qui sont le plus souvent travailleurs intermittents avaient été cités comme prioritaires par les ORUA.

De ce point de vue les ORUA rappellent qu'il « sera nécessaire de mettre en place des outils simples et pertinents pour établir un cadastre de l'emploi qui permette d'assimiler les emplois des SCC à ceux du secteur non-marchand (et donc de ses aides à l'emploi) » comme elles l'avaient déjà souligné en 2014, et comme cela avait été annoncé par le FWB sous la précédente législature déjà, sans résultat à ce jour.

Le **seconde revendication principale du cahier de mesures** est prise en charge par la Coupole « artistes au centre » dans le cadre du plan *Bouger les lignes* et par des contacts établis par la Ministre et à poursuivre absolument avec l'ONEM.

Il s'agit de « mettre en place et stabiliser un véritable statut social des artistes et travailleurs des secteurs créatifs et culturels (SCC*), et assurer la protection de l'intermittence et la défense de l'emploi. ». Cet objectif devrait être ainsi poursuivi et rencontré urgemment.

La **troisième revendication prioritaire du cahier de mesures** est également rencontrée dans la Note d'orientation selon diverses modalités :

Les ORUA demandaient en effet que soit assurée « la préservation et l'augmentation des moyens dévolus à la création, aux artistes et aux travailleurs intermittents des SCC, en ce compris les moyens dévolus aux aides aux projets dans le domaine des arts de la scène : pérennisation des moyens via l'indexation des subventions et des aides aux projets ; levée du caractère facultatif de certains budgets et de l'instauration d'enveloppes fermées ; refinancement institutionnel, structurel et alternatif (cfr avis et recommandation du CCAS, rapport 2012-2013). »

A ce sujet, les ORUA demandent à la Ministre un engagement plus fort quant au refinancement des budgets de l'aide à la création (CAPT, mais pas seulement) et des autres dispositifs qui sont directement ouverts aux auteurs, créateurs et porteurs de projets ainsi qu'au refinancement prioritaire des compagnies.

L'importante revendication des ORUA visant à ce que soit menée « une réflexion sur les Instances d'avis, leurs mises en place et leurs interactions » figure dans la déclaration de politique communautaire, et est déclinée ici dans la note d'orientation théâtre, secteur où la composition, le fonctionnement (notamment l'absence de critères d'évaluation de la réalisation des missions) et l'administration, ou encore le cloisonnement de ces instances a fait l'objet de vifs débats dans la profession. Par ailleurs, nous soulignons ici le danger d'une instance d'avis globalisée, danger en termes d'expertise et de rapport de force non équilibré.

La note d'orientation vise comme objectifs d'atteindre de nouveaux publics et de renforcer l'interdisciplinarité et soutenir les formes innovantes.

Ceci répond de façon générale à **la revendication du cahier de mesures** d' « assurer la protection de la liberté de création, d'expression et d'emploi des structures les plus précaires (prioriser les voix non relayées politiquement) et des disciplines des arts de la scène les moins favorisées actuellement » . Toutefois, les ORUA insistent à cet égard pour qu'une nouvelle politique des écritures et pour que différentes disciplines comme la danse, les arts du cirque et de la rue, le conte, le théâtre jeune public... soient prises en compte dans la note d'orientation : soit qu'elles soient explicitement mentionnées dans la note, soit que les principes contenus dans cette note fondent des notes d'orientation spécifiques à ces domaines.

L'un des objectifs transversaux à atteindre est de garantir la diversité des créateurs et porteurs de projets et la qualité de leurs créations notamment par un financement adéquat du travail de conception (une urgence qui est apparue aussi dans les forums de la « Coupole artistes »).

Les ORUA avaient aussi **comme revendication importante** d'« articuler les SCC avec l'Enseignement et la formation continuée et ouvrir une réflexion sur la dimension culturelle de l'Enseignement (accès aux activités culturelles, aux pratiques culturelles, dialogue interculturel) »

Cette question devra être au cœur des travaux de la Coupole « Culture-Ecoles » du processus Bouger les lignes qui est annoncée dans la note d'orientation. Il s'agira d'apprécier les propositions plus concrètes qui découleront de ces travaux.

Enfin, il est indiqué dans la note d'orientation **l'importance des médias** pour élargir les publics et donner une meilleure notoriété aux auteurs et artistes.

Ce qui correspond à la **dernière revendication prioritaire du cahier de mesures** des ORUA de mieux « *Articuler les SCC avec les médias* ».

Les ORUA soulignent l'importance pour le gouvernement d'organiser avec la RTBF un travail professionnel et durable de mise en valeur des auteurs et artistes et créations arts de la scène en

FWB. Des synergies en matière de communication et de billetterie sont ainsi évoquées dans la note d'orientation et pourraient contribuer à faciliter le travail d'information de la RTBF.

"Il a été relevé, notamment de la part de l'ensemble des ORUA ici représentées et siégeant également au CCAS, ayant par ailleurs validé à l'unanimité le rapport du CCAS représenté au sein de la plateforme RTBF/FWB/secteurs culturels de mars 2015, qu'il y a urgence à lire concrètement dans la grille de programmation de la RTBF (en télévisions principalement), une offre culturelle clairement identifiable et intensifiée pour les arts vivants.

Trois priorités ont été pointées:

- 1. plus de captations de spectacles des arts vivants représentant l'ensemble de la FWB et l'ensemble des disciplines artistiques (et non pas principalement le théâtre wallon);
- 2. un magazine spécifiquement et majoritairement dédié aux disciplines des arts vivants et conçu hors de la seule codification en « storytelling » et du seul format de très courte durée;
- 3. à l'instar des Magritte du Cinéma ou des D6Bels Awards de la musique, la mise sur pied d'une soirée annuelle dédiée aux disciplines des arts vivants et célébrée à une date emblématique et récurrente, avec retransmission en télévision de l'événement."

*SCC : Secteurs Créatifs et Culturels

Enfin, les revendications suivantes du cahier de mesures:

« Mettre en place une large concertation entre les différents niveaux de pouvoirs publics et les représentants des SCC aux fins notamment de garantir l'harmonisation des textes de lois et des arrêtés royaux et gouvernementaux touchant les SCC. »

« Commander une étude chiffrée qui permette d'évaluer les retombées économiques, sociales et immatérielles importantes générées par les secteurs créatifs et culturels, et qui permette de considérer la subvention comme un investissement et non comme une dépense » concernent tout le gouvernement de la FWB, et d'ailleurs les gouvernements des autres niveaux de pouvoir, et ne relèvent pas spécifiquement d'une note d'orientation théâtrale.

Cette demande devra être rencontrée par ailleurs, notamment dans le cadre des travaux à venir de l'OPC.

Ainsi, après examen point par point, les ORUA constatent que la note d'orientation répond à leurs revendications prioritaires communes.

Néanmoins, sachant que des institutions concernées présentent des disciplines qui ne relèvent pas exclusivement du théâtre, et que la volonté du gouvernement est de décloisonner les secteurs artistiques et favoriser l'interdisciplinarité, elles demandent la prise en compte de toutes les disciplines concernées.

Elles demandent donc à la Ministre, et plus largement au Gouvernement, de mettre en œuvre ces orientations sans tarder, et ce dans toutes les disciplines/secteurs des arts de la scène selon les modalités les plus appropriées définies en concertation avec les ORUA.

Les ORUA soulignent

- Qu'elles seront extrêmement attentives à la manière dont ces orientations seront traduites en décisions décrétales, réglementaires, administratives ou budgétaires.
- Qu'il est très important que la note d'orientation en matière de Théâtre adulte soient complétée (et articulée) au plus vite par des notes d'orientation inspirées des mêmes

considérations et des objectifs similaires pour toutes les disciplines des arts de la scène, en concertation avec la plateforme des ORUA.

- Dans le même esprit, les ORUA demandent que tous les opérateurs, et par exemple le Manège.Mons, soient pleinement intégrés à la réflexion et à l'action qui découlera de la note d'orientation et que les principes généraux déterminés s'y appliquent à tous. Il serait choquant que les efforts demandés aux institutions en faveur des catégories professionnelles précarisées et pour la réalisation des objectifs de synergie notamment connaissent des exceptions injustifiées.
- Qu'elles demandent à être associés à toutes étapes de cette mise en œuvre, et se déclarent prêtent à constituer un groupe d'accompagnement ad hoc pour contribuer à ce vaste chantier.
- Les ORUA n'entendent pas s'interdire pour autant de compléter, préciser ou questionner plus en profondeur la note d'orientation dès que celle-ci aura été approuvée par le gouvernement dans la mesure où celle-ci, par l'ampleur et l'urgence des questions abordées, touche aux intérêts majeurs de la politique théâtrale, et aux relations entre tous les professionnels et leurs publics.

Dans cet esprit constructif pour la suite de la mise en oeuvre, les ORUA ont donc passé en revue, un par un, les 10 points de la note d'orientation. Les réactions des ORUA ne peuvent toutefois être interprétées comme justifiant de retarder encore la réforme nécessaire des politiques théâtrales, mais au contraire comme le signal de la volonté des ORUA de contribuer positivement à une dynamique de changement en tant qu'acteurs majeurs et responsables.

En annexe de la note sont reprises les remarques écrites des ORUA qui ont pu réagir dans le temps imparti.

Chapitre 1. Remettre l'artiste au centre

Une extension des politiques du secteur non marchand aux arts de la scène est nécessaire, notamment en termes de politique de l'emploi.

L'indexation du budget global affecté aux arts de la scène ne peut être conditionnée. Elle doit être garantie et pérenne, tout en s'assurant d'une juste ventilation de ses effets entre les différents domaines des arts de la scène et de leurs commissions.

Chapitre 2. Soutenir les compagnies et la jeune création

Outre l'indexation précitée, les budgets affectés aux instances d'avis doivent être augmentés et indexés de manière pérenne.

Les contrats devraient être étendus de 4 à 5 ans, et ce en cohérence avec la nomination des directeurs des institutions.

Un système simplifié d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes créateurs devrait être mis en place.

D'autre part, autant il est nécessaire de mettre en œuvre une politique d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, autant il est aussi nécessaire d'assurer le maintien d'emploi de tous les professionnels des arts de la scène établis en FWB dans la durée.

Chapitre 3. Atteindre de nouveaux publics

Les ORUA notent qu'il n'est pas pertinent de citer quelques chiffres seulement pour analyser la question importante mais complexe et « des publics » en général et de la fréquentation en particulier. Ces questions doivent s'apprécier en fonction des objectifs définis dans le contrat-programme, et d'une analyse multi-critères prenant en compte les conditions socio-économiques, géographiques, professionnelles des activités et les missions des opérateurs.

Le paragraphe relatif aux normes minimales en matière de fréquentation devrait être modifié afin que « les objectifs minimaux en matière de volume de spectateurs tout en respectant la diversité du paysage, la spécificité des missions soient convenus entre le pouvoir politique et l'opérateur.

Un travail de concertation spécifique devrait être réalisé dans le cadre de la réflexion sur la nouvelle démocratisation culturelle (cf. Bouger les lignes).

Les ORUA souhaitent que soit examiné comment assurer le rapprochement entre les publics des différents secteurs des arts de la scène.

Il a été regretté la disparition de la manifestation du 27/9 qui offrait une gratuité d'accès par an dans les théâtres. Il est suggéré de réfléchir à une nouvelle formule destinée à favoriser la découverte des arts de la scène comme cela a été soutenu pour les Musées.

Il faut prendre garde à un principe de spécialisation, ou spécificité, qui reviendrait à enfermer la créativité dans de nouvelles catégorisations artificielles.

Chapitre 4 : Déployer une offre diversifiée avec des synergies renforcées

Les ORUA souhaitent que la note mentionne également à cet égard la recherche d'une meilleure parité hommes /femmes dans les bénéficiaires des aides publiques.

La note d'orientation fait à plusieurs reprises référence à une logique de spécialisation. Celle-ci doit être mise en œuvre sans pour autant nuire à l'hybridation, à la diversité des offres d'un même opérateur, ou encore à l'accueil des projets des créateurs qui déborderont toujours des catégories administratives ou décrétales.

Aussi, il est proposé que la spécialisation soit toujours combinée avec un principe de diversité et d'ouverture conforme au monde contemporain fait de transversalité et d'hybridation.

En matière de synergies, la notion de réseaux d'acteurs complémentaires pourrait être développée.

Les ORUA recommandent quelques modifications de terminologie importantes, dans ce chapitre traitant de la gestion :

Elles souhaitent que soit visée « la pratique généralisée d'une gestion professionnelle et responsable ».

Ou que « La législation encadrant le mécénat et le sponsoring devrait être assouplie et rendue plus attractive, le tax-shelter devrait être étendu aux arts de la scène, et les mécanismes de financements participatifs (crowdfunding) pour des projets ponctuels devraient être encouragés ».

Les ORUA demandent que la réflexion sur le champ de l'international des Arts de la scène, y compris le fonctionnement et les objectifs des « WB » ne soit pas scindée des réflexions sur l'avenir du secteur théâtral et soit donc intégrée dans la note du gouvernement. Dans un monde globalisé, scinder les aspects belges et les aspects étrangers n'a plus aucun sens.

Les divisions administratives ne peuvent être des freins artificiels au déploiement d'une politique des arts de la scène pensée d'emblée pour un rayonnement en francophonie.

Il y va des opportunités professionnelles des artistes et techniciens, mais aussi de l'élargissement des financements et perspectives d'exploitation ou encore de l'image de la FWB à l'étranger. Les ORUA ont noté que la dpc annonçait un travail du gouvernement à ce sujet.

(sur le même sujet mais plus loin dans la note d'orientation au chapitre 9 relatif à la diffusion)

Dans le cadre d'une révision de la politique internationale, en concertation avec la plateforme, celleci demande que le gouvernement développe des collaborations dans le domaine théâtral en
francophonie par des soutiens financiers renforcés et des accords-cadre de collaboration entre
Ministères de la Culture.

Chapitre 6 Renforcer l'interdisciplinarité et soutenir les formes innovantes

Ces objectifs pourraient être remontés dans les priorités, et de manière générale pour les différents domaines des arts de la scène.

Les ORUA soulignent que de très nombreux spectacles sont déjà par nature interdisciplinaire. Les catégories réglementaires actuelles et la gestion par l'administration sont dépassées. Les obligations nouvelles devront être formulées de façon à mieux préciser les modalités de cette interdisciplinarité.

Dans le cadre du renforcement de l'interdisciplinarité, il convient d'ouvrir les espaces et les programmations à la danse, au cirque, ainsi qu'au conte...

Chapitre 7. Mener une stratégie numérique

Ce chapitre appelle à des clarifications et à des développements complémentaires.

Chapitre 8: Conclure une nouvelle alliance

S'agissant de la diffusion scolaire, il s'agit de préciser ici que les opérateurs <u>dont les missions le</u> <u>prévoient</u> doivent également proposer une programmation scolaire adaptée, avec des séances en journée et un dispositif de médiation adapté.

Pour les autres, une stratégie de relation aux différents publics scolaires selon des modalités spécifiques devrait être prévue au contrat programme

Il conviendrait aussi qu'une structure existante, ou des médiateurs spécialisés, soit chargée d'établir des liens pérennes entre l'école et le théâtre, que ce soit en termes de ressources, d'information sur la programmation scolaire des théâtres, la mutualisation et le soutien à la mise en place d'animations pédagogiques pour les théâtres, la formation du personnel encadrant.

Ces questions devraient être bordées aussi dans le cadre de la Coupole dédiée de « Bouger les lignes ».

Enfin plus spécifiquement, le conte devrait être inscrit dans les appels à projet dès la rentrée 2015.

Chapitre 10. Améliorer la gouvernance du secteur du théâtre

Une clarification des définitions des contrats programmes et des conventions est nécessaire.

Dans le prolongement du modèle de contractualisation proposé, il sera nécessaire de préciser les conditions d'octroi des aides aux projets.